

A Blois, le 30 mars 2026

**DECLARATION LIMINAIRE DE SOLIDAIRES-FINANCES PUBLIQUES**  
**CSAL DU 30 MARS 2026**

Monsieur le Président,

Ce CSAL a pour objet la déclinaison des suppressions d'emplois à la DDFIP de Loir-et-Cher pour 2026, une politique ininterrompue depuis 2002, qui a fait disparaître plus de 32000 postes à la DGFIP, près d'un tiers des effectifs d'origine, et plus de 168 dans le Loir-et-Cher depuis la fusion DGI-CP de 2008. Ce sujet n'est plus désormais traité que comme un simple point pour information, alors qu'il est à la source de tous nos problèmes.

Alors que le COM 2023-2027 appelait à laisser respirer le réseau et les agents, après tant de restructurations en tous genres, la loi de finances pour 2026 a imposé par l'article 49-3 une ponction supplémentaire à la DGFIP de 550 emplois .

Mais cela ne suffisant pas, le TAGERFIP, qui permettait d'avoir une vision sur les vacances de postes et d'anticiper les recrutements, disparaît au profit d'un nouveau système de référence basé sur les Equivalents Temps Plein, sensé mesurer la force de travail disponible, mais qui ne va pas dans le sens de la transparence. La déclinaison de cette réforme pour l'avenir reste très nébuleuse.

Ainsi, la DGFIP a décidé unilatéralement d'invisibiliser les postes vacants tout en poursuivant les suppressions d'emplois. Cela signifie affaiblir l'exercice quotidien des missions et réduire une fois encore les droits et garanties des agents en terme de mobilité. Pour le Loir-et-Cher, nous passerons ainsi de 397 emplois théoriques à 363, soit une perte sèche de 34 postes, c'est du jamais vu, près de 9 % des effectifs sur une seule année, qui va bloquer les mutations au détriment des agents et des services. Au niveau national, par ce biais, ce sont bien 3348 emplois qui sont appelés à disparaître et non plus 550.

Bercy avait prévu, comme nous l'avons dénoncé lors du CSAL du 18 novembre 2025, de transférer des emplois entre directions territoriales au détriment des plus petites. Le Loir-et-Cher étant en 4e catégorie, elle est donc fortement mise à contribution. Alors que la volonté politique initiale affichée était de remettre des services publics dans le monde rural, dans les faits elle les en éloigne toujours plus en supprimant massivement des emplois et en empêchant ainsi des affectations.

Pourtant, en termes de charge de travail, la hausse est incontestable : en dix ans, ce sont près de 30 % de sollicitations en plus pour l'accueil multicanal, + 10 % de foyers fiscaux, une augmentation de près de 10 % du nombre de taxes foncières, ou encore un nombre exponentiel d'assujettis à la TVA et à l'IS.

En acceptant ces coupes drastiques, vous acceptez la responsabilité des répercussions de plus en plus tangibles sur la santé physique et mentale des personnels dont vous avez la charge ! Il est donc inutile de nous parler ensuite d'attractivité de la DGFIP ou de la réduction des risques psychosociaux et des actes suicidaires.

C'est pourquoi nous refusons de siéger à cette première instance de CSAL et d'assister au massacre des emplois qui, année après année, se poursuit à la DGFIP !